

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** Hilti Two-stroke oil DSH
- **Dimension d'emballage** 1 L / 1.057 qt / 33.8 fl.oz.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Pétrole pour moteurs à deux temps refroidis par air.
- **Producteur/fournisseur :**
Hilti (Schweiz) AG
Soodstrasse 61
CH-8134 Adliswil
Tel +41 0844 84 84 85
Fax +41 0844 84 84 86
Customer Service:
Tel 0844 84 84 85 Local fee
Fax 0844 84 84 86 Local fee
- **Service chargé des renseignements :** voir le chapitre 16
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Hilti (Schweiz) AG
Tel. 0041 / 844 84 84 85
Fax. 0041 / 844 84 84 86
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum - 24 h Service
Tel.: 0041 / 1 251 51 51 (international)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Réservé aux utilisateurs professionnels.
Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64742-82-1	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Xn, N; R 10-51/53-65	10-20%
EINECS: 265-185-4			

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
Anhydride sulfureux (SO2)
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
Accompagné d'eau, le produit forme une couche glissante
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloignées les sources d'incendie
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

(suite de la page 1)

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation :**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Ne pas inhaler les vapeurs libérées lors de l'application.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit

Tenir le récipient fermé hermétiquement et au sec, stocker à +5 C.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les matières inflammables

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· **Classe de stockage :** Conforme au concept de catégories de stockage du VCI (1991).

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

· **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

· **Protection des mains :** Gants résistant à l'huile

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	rouge
Odeur :	caractéristique

· **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé

· **Point d'éclair :** 67°C (DIN 2592)

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 0,867 g/cm³ (ASTM 4052)

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau :	insoluble
---------	-----------

· **Valeur du pH :** non applicable

(suite page 3)

(suite de la page 2)

- Viscosité :
cinématique à 40°C: 50 mm²/s s (DIN 51562-1)

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Substances à éviter** :
- **Réactions dangereuses**
aucune en cas d'utilisation conforme à son but.
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
- **Produits de décomposition dangereux** : néant, en cas de stockage et de manipulation appropriés

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë** :
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :
- | | |
|---|---------------------------|
| 64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | |
| Oral | LD50 > 2000 mg/kg (ratte) |
- **Effet primaire d'irritation** :
 - **des yeux** : Effet d'irritation.
 - **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit** :
- **Recommandation** :
L'huile usée ne doit être confiée qu'à des ramasseurs autorisés par les pouvoirs publics.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Pour le stockage de produits pétroliers usés, tenir compte des catégories d'huiles usées et des prescriptions de mélange.
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· Catalogue européen des déchets

13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux cha- pitres 05, 12 et 19)
13 02 00	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique)** :
- **Remarques** : Pas défini comme marchandise dangereuse au sens de GGVS/ADR
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux)** :
- **Remarques** : Pas défini comme marchandise dangereuse au sens de l'ordonnance ci-dessus.
- **Indications complémentaires de transport** : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE** :
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit** : - -
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage** :
huiles lubrifiantes en C24-50 (pétrole), extraction au solvant, déparaffinage, hydrogénation
kérosène (pétrole), hydrodésulfuré

(suite page 4)



(suite de la page 3)

· **Phrases R :**

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S :**

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

24 Éviter le contact avec la peau.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· **Identification particulière de certaines préparations :**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

10 Inflammable.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

· **Service établissant la fiche technique :**

Hilti Corporation

Business Area Electrical Tools & Accessories

Hilti Entwicklungsges. mbH

Hiltistrasse 6

D-86916 Kaufering

+49 819190 6559

ralf.meixner@hilti.com

· **Contact :** Ralf Meixner